

DU SANG NEUF POUR LA TRANSITION AGRICOLE DU PÉRIURBAIN

Thomas Regazzola
Juin 2021

Amener les non-compétiteurs à l'initiative.

Dans l'atmosphère de l'après '68¹, des personnalités de la société civile² intéressées par l'autogestion et les expériences communautaires, mettent au point le concept de Boutique de gestion (BGE), association indépendante, où tout porteur de projet dépourvu de capitaux, ignorant la gestion d'entreprise, pourrait trouver documentation, formation, savoir-faire, conseil, accompagnement pour parfaire son idée et se réaliser autrement que par le salariat.

La première BGE ouvre à Paris en 1979 et le nouveau dispositif essaime très rapidement.

Les Boutiques de gestion, *indubitablement liées au mouvement social de 1968*³ s'implantent dans des régions où l'espace rural domine, où l'agriculture se spécialise, se concentre, s'intensifie; celles mêmes que les néo-ruraux choisissent pour leur "retour à la terre".

Leur arrivée n'est accueillie de bon cœur ni par les organisations qui monopolisent la représentation syndicale, ni par les paysans contestataires, qui n'y voient qu'une diversion à la "lutte de classe".

Par contre, le volontarisme de ces jeunes les rapproche des groupes de citoyens qui, depuis déjà un certain temps, jonglent avec d'improbables montages pour remédier à la désertification et promouvoir des initiatives adaptées à leur territoire. Ces militants accueillent avec intérêt la "Boutiques de Gestion", dont les néo-ruraux se font volontiers les promoteurs, non seulement en tant que centre de documentation, mais aussi comme plateforme d'agrégation d'expertises locales chargées, bénévolement, de l'accompagnement et du conseil et comme support de réception de quelques subventions institutionnelles.

Ainsi, une vingtaine de BGE voit le jour, avant la fin des années '80, suivie par vingt autres, dans les années '90⁴. Pour ce qui est du territoire rural, pendant ces deux décennies les BGE investissent, surtout, le développement local, en favorisant la naissance d'entreprises d'accueil touristique, d'activités pédagogiques, artisanales, commerciales, sportives, culturelles, artistiques, de l'aide à la personne, de l'enseignement, du commerce... Prendre des initiative dans le domaine spécifiquement agricole s'avère moins facile, faute d'intermédiaires susceptible de solliciter la solidarité des paysans et gagner leur confiance. Car les organisations professionnelles dominantes n'ont aucune intention d'offrir leurs compétences à des acteurs provenant d'autres horizons et encore moins de leur faciliter l'accès au foncier. Quant à la mouvance contestataire, elle commence à peine un processus d'unification⁵ qui ne s'achève qu'en 1998.

¹ Les chocs pétroliers de '73-79 sonnent le glas du modèle fordiste et du plein emploi, annoncent l'abandon (1983) du "programme commun", le tournant de la rigueur de 1983 et inaugurent le long tunnel du chômage..

² Entrepreneurs, experts en gestion d'entreprises, agents politico-administratif, énarques, universitaires proches de la deuxième gauche... On peut citer Henri Le Marois et Danielle Desguées, fondateurs des Boutiques de gestion, ainsi que la revue Autrement (fondée par Henry Dougier en 1975). Dans la même période, Patrice Sauvage organise l'ALDEA (Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative) d'où va sortir (1983) le premier club d'investisseurs "Les Cigales".

³ Fanny Darbus : *Auto-emploi et recomposition de la condition salariale*. Actes de la recherche en sciences sociales 2008/5

⁴ Une vingtaine de BGE voit le jour pendant les années '80 (Paris, Lille, Toulouse, Albi, Sarlat, Boulogne sur Mer, La Roche sur Yon, Béziers, Rennes, Marseille, Nevers, Limoges, Angers, Mont de Marsan, Nice, Hérouville Saint Clair, Trélazé, Auch, Pau, Porto Vecchio, Nîmes...). Vingt autres se constituent pendant la décennie successive (Lorient, Nantes, Dunkerque, Besançon, Guingamp, Blois, Vendôme, Reims, Amiens, Tours, Montpellier, Cahors, Pamiers, Rodez, Brest, Castelnaudary, Charleville Mézières, Dijon, Macon, Bourg en Bresse, Narbonne, Perpignan, Lunel, Carcassonne)

⁵ Certains groupes de la Gauche Paysanne gravitant, depuis les années '70, autour de Bernard Lambert, finissent par constituer, en 1981, la Confédération nationale des travailleurs paysans. D'autres constituent, en 1982, la Fédération nationale des syndicats paysans. En '82-'83, les États généraux du Développement Agricole (ministère d'Edith Cresson), montrent l'inanité du mythe de l'unité paysanne, dénoncent l'obsession des spécialisations et des agrandissements, affirment la nécessité de la pluriactivité et des pratiques innovante pour que l'exploitation contribue au développement du territoire et réclament la reconnaissance de plusieurs modèles d'agriculture. Et c'est, justement, pour encourager et accompagner les diversifications, que les militants de la CNSTP et de la FNSP constituent, en '84, les Associations Développement Emploi Agricole (ADEA), fédérées par la FADEA qui, en 1990, ajoute à son sigle le "R" de rural, devenant FADEAR. En 1988, la fusion entre CNSTP et FNSP donne naissance à la Confédération Paysanne qui, à travers toute une série de rencontres (1990 : Etcharry; 1993 : Saint-Lô; 1995 : Vogüé; 1996 : Bordeaux) va lui permettre de se

Dessiner les dérogation indispensables.

Pendant les décennies '80-'90, les BGE constatent que le candidat entrepreneur a besoin de confronter sa propre motivation avec le fonctionnement réel d'une entreprise véritable, ce que le cadre normatif existant interdit et élaborent les modifications normatives qui s'avèrent nécessaires. À partir de 1993, la DGEFP (Délégation à l'emploi) accepte que telle BGE mette en oeuvre, sur tel projet, ces dérogation normatives dans un *Contrat d'accompagnement* expérimental de 18 mois. Grâce aux résultats obtenus celles-ci seront instituées (loi Dutreil de 2005), par le CAPE (*Contrat appui projet entreprise*), d'un an, renouvelable 2 fois.

En désaccouplant le statut de l'activité de celui de l'emploi, le CAPE⁶ exonère le candidat entrepreneur de l'immatriculation de son entreprise, tout en l'autorisant à utiliser le numéro SIRET de la couveuse⁷ pour se confronter à la condition d'entrepreneur. En même temps, le CAPE lui assure le statut de salarié, lui permet d'être rémunéré, l'affilie à l'assurance chômage et lui conserve d'éventuels droits antérieurs (minima sociaux, RMI, Assedic, etc.)⁸.

Quant à l'entité fonctionnelle appelée *couveuse d'entreprise*, la loi se limite à constater son existence, sans en définir la forme qui peut être celle d'une Association, d'une coopérative (CAE, SCOP, SCIC, CIAP ou autre), d'une SAS, ou de n'importe quelle autre personne morale.

En sécurisant l'activité du candidat entrepreneur, le CAPE favorise la multiplication des couveuses; les groupes qui militent pour un développement durable des espaces ruraux⁹ ne tardent pas à s'en servir pour promouvoir la constitution de Couveuses-Espace Test Agricole (ETA)¹⁰, d'autant qu'à la même époque, l'unification de la mouvance contestataire leur offre l'appui et la légitimité de la Confédération paysanne et des structures proches (AFIP, ADEAR, CIVAM, CELAVAR ...).

Les couveuses agricoles visent à faire en sorte que des acteurs étrangers au monde agricole, dépourvus de compétence professionnelle et de capitaux réussissent à s'installer, malgré l'obstacle de normes qui ont été élaborées en fonction de familles déjà pourvues de foncier et déjà intégrées dans les réseaux sociaux existants¹¹. Pour ce faire, elles doivent remplir plusieurs fonctions : assurer l'hébergement administratif des candidats (fonction Couveuse); mettre à leur disposition (provisoirement), un lopin cultivable (fonction Espace Test); leur apprendre à cultiver, produire, commercialiser, gérer une entreprise, tout en leur facilitant la recherche de foncier (fonction Accompagnement).

Ces fonctions peuvent être remplies par une structure unique, ou bien être distribuées entre des acteurs différents, coordonnés par une Couveuse proprement dite, émanant, souvent, d'une BGE¹².

dégager de la perspective "lutte de classe", aboutissant, en 1998, à une Charte (www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne) définissant les contours de cette "autre" agriculture et la structure autonome de la nouvelle organisation.

⁶ Il ne s'agit pas d'un contrat régi par le code du travail, mais une convention, relevant du code de commerce.

⁷ Naturellement le CAPE engage la couveuse à fournir une formation, des services mutualisés, une aide juridique et commerciale au candidat entrepreneur qui, de son côté, est tenu à suivre les suggestions de la couveuse.

⁸ Cf : <http://www.editions-ipsosfacto.fr/plans/COUVEUSES-Plan.pdf>

⁹ À petits pas (Pas de Calais), Champs du partage (Deux Sèvres), Graine de Paysans (Aude), Ilots Paysans (Puy de Dôme), Le Centième Singe (Haute Garonne), Le Serpolet (Jura), Les Champs des Possibles (93), ETA Alsace, Initiatives Paysannes (Haut de France), Pays'en graine (Dordogne)

¹⁰ Il existe une certaine fluidité des termes utilisés (couveuse, espace test, pépinière d'entreprise, nid d'activités, ferme-école, coopérative d'activité et d'emploi) pour désigner ces dispositifs; quoi qu'il en soit, en 2006, plusieurs couveuses agricoles sont déjà, en activité : Chrysalide, Biopousses, Capentreprenre, Crea (Creagri-Mosaique), Aceascop, Graines de Paysans, Coopilote, Petra patrimonial, Interstice...

¹¹ L'accès au foncier, aux financements bancaires, aux filières d'approvisionnement et de commercialisation, aux réseaux d'entraide, au soutien technique, aux démarches administratives sont profondément conditionnés par l'insertion sociale et professionnelle, surtout pour des projets différents et pour de personnes étrangères au milieu.

¹² Par exemple, la BGE Loir&Cher a mis sur pied la couveuse Mature Entreprise, la BGE Sud-Ouest a fondé la couveuse Altitude, la BGE de Mayotte a constitué la couveuse Oudjerebou, etc. Certaines BGE se spécialisent dans la gestion du CAPE et des fonctions administratives, juridiques, fiscales correspondantes, prêtant leurs services à plusieurs Espaces Test Agricoles. Ainsi la Couveuse Start 'Ter (de la BGE Auvergne) qui gère les CAPE pour les ETA de la Drome, du Roannais (Les Millets), du Rhône (en archipel) et Ilots paysans (en archipel); la Couveuse Altitude (de la BGE Gironde) qui gère les CAPE des ETA Pays'en Graine (en archipel) et Porte greffé; la Couveuse Potentiel, de la BGE Saône et Loire, qui gère les CAPE des ETA du réseau Semeurs du possible; la

Toujours est-il que ces dispositifs peuvent correspondre à des montages très divers, aussi bien en ce qui concerne le statut des bénéficiaires, les formes juridiques, les modalités de leur mise en œuvre...

Les données du réseau RENETA.

Ainsi il n'est pas facile de définir le périmètre et de mesurer l'ampleur de ces pratiques qui, procédant de promoteurs différents, ne semblent pas encore avoir fait l'objet d'un recensement unitaire. Par contre, un certain nombre de ces dispositifs (plus de 50), participent au réseau RENETA, dont l'annuaire¹³ contient des fiches décrivant pour chaque structure, le contexte, l'historique, le fonctionnement, les candidats testés, ainsi qu'une série de données quantitatives. Sous réserve que l'adhésion à ce réseau n'introduise de biais significatifs par rapport à un éventuel dénombrement plus étendu d'agriculteurs "hors normes", le dépouillement de ces données permet de mettre en évidence quelques traits caractéristiques du phénomène.

Les descriptifs Reneta montrent que l'organisation d'une Couveuse-Espace Test Agricole (ETA) implique, généralement, des partenariats avec des acteurs plus puissants, réunissant jusqu'à 8-10 structures, telles que : Parcs Naturels Régionaux, collectivités territoriales de différents niveaux, établissements d'enseignement agricole, Agence de l'Eau, Fondation de France, RTE, FEADER (voire Chambre d'agriculture, MSA, SAFER¹⁴ qui, toutefois, semblent se mobiliser plus rarement). Le rôle moteur dans l'élaboration de ces partenariats, est joué par les structures de la mouvance contestataire (Confédération paysanne, AFIP, ADEAR, CIVAM, CELAVAR, organisations Bio, AMAP, Terre de Liens...) qui se chargent de convaincre les différents participants, ayant chacun des histoires, des logiques, des contraintes différentes et de résoudre les casse-tête administratifs, pour qu'ils puissent travailler de concert. Il s'agit d'un effort important qui prend, au minimum 3-4 ans, et peut aller jusqu'à 10. C'est, peut-être, pourquoi seulement un certain nombre des dispositifs faisant partie du réseaux remplissent l'ensemble des fonctions d'une couveuse-espace test, alors que la majorité (60%) d'entre eux sont des simples ETA, confiant la gestion de leurs CAPE à une couveuse, dotée, souvent, d'un rayonnement régional.

Établir des partenariats.

En convergeant avec les préoccupations d'autres acteurs de la gouvernance du territoire, la dynamique militante qui s'efforce de conjurer le désert rural, de favoriser la diversification des exploitations, d'affirmer la légitimité et l'utilité des petites fermes, facilite la mise en place de partenariat.

Avec des Parcs Naturels Régionaux.

Elle épouse, tout naturellement, l'intérêt que des PNR (du Perche, du Verdon, du Luberon...) situés dans des régions péri-urbaines, portent à des installations agricoles de petite surface, compatibles avec leurs propres contraintes qui fourniraient, en circuit court, les produits dont la demande est loin d'être satisfaite.

Avec des Agglomérations urbaines.

La détermination des militants rejoint, aussi, les préoccupations de certains élus d'agglomérations qui, aux quatre coins de France, se heurtent à la disparition des cultures de proximité, effacées par la spécialisation, la monoculture, la concentration foncière et la raréfaction des reprises familiales. Le Havre Seine Métropole observe *qu'en 30 ans, les trois quarts des producteurs de légumes frais ont disparu... que dans dix ans la moitié de ceux qui restent va partir à la retraite, sans avoir trouvé de successeurs.* Le Grand Besançon se découvre encerclé par les élevages bovins qui ont éliminé les maraichages, *au point de compromettre les projets de nouveaux marchés urbains et d'obliger à importer même les légumes vendus en circuits courts.* Le grand Narbonne constate que la viticulture empêche de répondre à la *demande d'alimentation locale et de circuits de proximité*

Couveuse Coopilote qui gère les CAPE de l'ETA Graine des maraichers; la Couveuse-CAE Rhizome qui gère les CAPE des ETA Le Havre, du Perche et Nid'agri...

¹³ <https://reneta.fr>

¹⁴ Parmi les dispositifs du réseau RENETA trois seulement font état d'une coopération avec la Safer.

qui ne cessent de croître. La Communauté de communes du Saint-Affricain-Roquefort s'aperçoit que l'élevage ovin s'est accompagné de *la disparition de la production local de fruits et légumes de qualité.* L'Agglomération Royan Atlantique déplore que *l'agrandissement des fermes (58 hectares, en moyenne, dans le département), ait rendu les exploitations hors de prix pour bien des candidats.* Limoges Métropole (200.000 hbt) remarque : *Les maraichers survivants ne couvrent que 10% des besoins de l'agglomération.* L'Agglomération Gaillac-Graulhet note que *Le manque de légumes ne concerne pas que l'Agglo, mais tout le département du Tarn.* À Bordeaux, en Ile de France, au Pays Basque les AMAP ne trouvent pas de quoi satisfaire la demande. En même temps, en Languedoc, alors que beaucoup de petites fermes sans successeur risquent de partir aux agrandissements et que les marchés urbains accueillent à bras ouverts les productions locales, l'ADEAR reçoit 200-300 demandes d'installation par an, non issues du milieu agricole et à faible capacité d'investissement, dont plus de moitié abandonne, faute de trouver le foncier.

Se résoudre à en appeler à des étrangers à l'univers agricole.

Constatant que l'intégration de surfaces toujours plus étendues à une agriculture tournée vers la mondialisation élimine les productions réclamées par les nouveaux consommateurs, nombreux responsables de contextes urbains¹⁵ se rendent compte que la renaissance de l'agriculture de proximité passe par l'installation de candidats étrangers à la culture agricole dominante¹⁶, désargentés, recherchant de petites surfaces, misant sur les économies de relation pour s'inscrire dans des circuits de proximité.

Sensibles à la question de l'emploi, connaissant la rareté et le prix du foncier, ils en viennent à l'idée totalement insolite que, pour suppléer à la courte vue des institutions agricoles dominantes, il leur faudra non seulement s'impliquer dans le repérage de ressources foncières pour multiplier les ETA, mais, aussi, participer à l'organisation et au financement des dispositifs qui vont permettre aux candidats de maîtriser les coûts d'installation, d'acquérir l'indispensable connaissance pratique du métier, de combler la gap de la non-insertion dans le milieu. Leurs préoccupations, en somme, se sont considérablement rapprochées de celles des états généraux de l'agriculture de '83-'84, facilitant l'établissement de partenariats avec les activistes de la mouvance contestataire.

Des résultats non négligeables.

Toutefois, le nombre des couveuses-ETA reste très limité eu égard à celui de communes périurbaines qui renferment une portion considérable de la population totale, où des vastes espace agricoles sont consacrés, essentiellement, à des monocultures spécialisées, à des cultures industrielles, à l'alimentation animale¹⁷. Certes, leur nombre s'accroît d'année en année¹⁸, mais l'augmentation est très lente. Sans compter que la majeure partie des couveuses-ETA existantes ne

¹⁵ Tours métropole, Nantes métropole, Communauté Seine Métropole, le Grand Besançon, Agglo de Blois, Limoges métropole, Communauté de communes Saint-Affricain (Aveyron), Communauté d'Agglo Royan Atlantique (CARA), Metz métropole, Communauté d'Agglo de Grasse, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglo du Pays Ajaccien, Communauté d'agglo Bourges-plus, Communauté de Marenne Adour Côte-Sud, Collectivité Valence-Romans, Communauté Val de Drôme-Biovallée, Communauté des Baronnies en Drome provençale, Montélimar Agglo, Communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet (Tarn), Roanne Agglo, Communauté du Pays de Saint Marcellin (Isère), Communauté de Communes de Fruges (Pas de Calais), Bordeaux Métropole, la Ville de Pau, Marmande Agglo, Agglo de Montpellier, Communauté Pays Basque... Signalons, par ailleurs, que certaines de ces structures urbaines sont, aussi, membres du réseau *Terrenville* qui associe l'ensemble des acteurs locaux des territoires autour de la durabilité de l'agriculture et des territoires urbains et périurbains et compte, à ce jour, plus de vingt cinq membres. <https://terresenvilles.org>

¹⁶ Photographe; Employé dans l'édition; Géologue; Paysager; Travailleur social; Éducatrice spécialisée; Psychologue; Commercial; Couvreur, Ingénieur informaticien; Projectionniste; Techicien de labo; Cuisinier; Dessinateur industriel...

¹⁷ Pour se faire une idée des quantités en jeu : la commune de X (4800 ha), 7000 habitants (soit environs 2300 foyers), banlieue immédiate du chef-lieu du département. Sa surface, agricole à 77 %, compte 700 ha de prairies permanentes et 3000 ha de terres arables et cultivées. Ces étendues sont consacrées, presque entièrement à l'alimentation animale, en grande partie des élevages hors sol (viande, lait, porc, volaille, œufs ...), à savoir des productions faiblement valorisées, écoulées aux cours mondiaux. En raison d'un maraichage de 4 ha pour 50 familles, la consommation de produits frais (fruits, légumes, œufs, viandes, laitages, premières transformations) des 2300 foyers de la commune, nécessiterait 180 ha, soit moins de 5% des surfaces agricoles disponibles.

¹⁸ En 2014, la Loi pour l'avenir de l'agriculture et la Loi ESS, reconnaissant le statut d'entrepreneur-salarié, ont fait passer le rythme de leur constitutions de une à 4,5 per an. Depuis 2006 (inauguration du plus ancien des dispositif : le Gerموir), seulement 6 dispositifs fonctionnent depuis plus de 10 ans; 27 ont entre 5 et 10 ans d'âge et 9 moins de 5.

disposent que d'un ou deux sites de formation de taille plus que modestes (1,5 h, en moyenne), ne pouvant accueillir, chacun, que un ou deux candidats, pour des stages d'une durée moyenne de 2-3 ans, ce qui limite significativement le nombre de promotions déjà formées.

Malgré toutes ces limites, les initiatives de la mouvance contestataire auront permis de mettre à la disposition des aspirants agriculteurs plus de 360 places permanentes de stage, dans plusieurs dizaines de sites, éparpillés sur tout le territoire¹⁹. Ces sites ont déjà vu défiler 800 candidats; dont la moitié a du renoncer à son projet, le plus souvent en raison de l'impossibilité d'obtenir le foncier nécessaire. Quoi qu'il en soit, environs 400 des stagiaires auront réussi leur installation, avec, dans certains ETA, des taux de réussite supérieures au 60%.

Au delà des chiffres.

Étayé sur un nombre de sites non négligeables et sur une durée de plusieurs années, le fonctionnement des couveuses-ETA constitue un sévère démenti aux lamentations sur la *raréfaction des vocations, la pénurie de candidats et la dégradation de l'image* du paysan.

Il confirme l'existence d'un flux persistant d'acteurs, désirant une reconversion professionnelle en vue d'une installation agricole²⁰, motivés plus par un mode de vie, que par un revenu, à la recherche d'un foncier "à échelle humaine" qui ne les obligerait pas à s'endetter.

Les initiatives de la mouvance contestataire auront montré, aussi, que si le partenariat des collectivités locales suffit pour obtenir la disponibilité des quelques micro-parcelles indispensables pour l'organisation d'un ETA, leur collaboration ne peut garantir que chaque candidat-agriculteur trouve le foncier nécessaire à son installation, bien qu'il ne recherche un terrain de taille plus que modeste. C'est que les clés d'accès à l'outil de travail sont détenues par l'*establishment* agricole dominant (*in primis* Chambres d'agriculture et SAFER), qui se montrent toujours plus intéressées à l'exportation de *commodity*, faiblement valorisées, plutôt qu'aux productions de proximité, réclamées par la population.

L'immense mérite de la mouvance contestataire est d'avoir élaboré le dispositif des couveuses-ETA, d'avoir montré qu'il fonctionne au modeste prix de quelques dérogations aux cadres normatifs conventionnels²¹ et d'avoir amené les responsables de l'urbain à intégrer dans leur agenda du développement durable les espaces périurbains; de leur avoir montré la nécessité d'une agriculture périphérique, faite de petites exploitations, diversifiées, bien plus riche en emploi que l'exploitation conventionnelle et capable de répondre rapidement à la demande des habitants.

Quant aux Boutiques de Gestion, leurs activités auront mis en évidence l'existence d'un flux important d'acteurs qui tout en méconnaissant la gestion d'entreprise, tout en étant dépourvus de capitaux et très éloignés de la mentalité du "compétiteur de marché", souhaitent accéder à l'autonomie personnelle en prenant des initiatives économiques; elles auront, aussi, dessiné les contours des dérogations²² nécessaires pour franchir l'obstacle de normes conçues pour réguler la compétition sur le marché global.

Ce faisant, elles ont mis la lumière sur des activités qui appartiennent, sans conteste, au domaine de l'économie; une économie, cependant, animée non par des "premiers de cordée", des compétiteurs attachés à l'accroissement des bénéfices, mais par des acteurs qui dégagent le nécessaire grâce à leur inscription dans le territoire, à des formes innovantes de production et d'échange, à la désintermédiation.

¹⁹ <https://reneta.fr/Les-membres-du-RENETA>

²⁰ Ce que répètent, depuis longtemps, des experts-chercheurs chevronnés tels que *F. Purseigle* (Agro Toulouse) ou *R. Le Guen* (ESA Angers), ainsi que le *Rapport d'information de la Mission commune sur le foncier agricole* (Assemblée Nationale, Décembre 2018). Cf. <https://www.villagemagazine.fr/penurie-de-candidats-ou-ostracisme-corporatif>

²¹ Normes ayant été établies en fonction de familles d'exploitants déjà installées et insérés dans les réseaux locaux.

²² Dérogations qui, après plusieurs décennies d'efforts, seront instituées dans le CAPE.

Une économie, en somme, aux antipodes de celle qui efface les distances en mettant en œuvre des économies d'échelle²³... Une *oikos-nomia* entendue au sens des origines, qui ne vise que la subsistance de l'*oikos* (la maisonnée), faisant fond sur les avantages compétitifs de la proximité. Depuis plusieurs décennies, une foule de micro-initiatives localisées, visant autre chose que l'écémage de la valeur ajoutée montre toute son efficacité, en assurant la subsistance de ses animateurs et en faisant naître, autour d'elles, nombre d'îlots de circulation économique²⁴ où notre modernité XXL ne décèle aucune "véritable" signification économique. Sans tomber dans le piège d'un nouveau TINA²⁵, sans vouloir en faire LE modèle général, il serait temps que la politique nationale considère à sa juste valeur ces activités centrées sur les besoins économiques de la maisonnée (*oikos*), qu'elle élabore et mette en place les arrangements normatifs et réglementaires leur permettant de s'articuler avec l'économie XXL, de façon qu'elles deviennent autre chose qu'une simple constellation de démarches autonomes et isolées de la société civile.

²³ Comme le rappelle Philippe Gruca : "*L'économie de notre modernité ne saurait exister qu'en XXL car la grande taille constitue sa nature intrinsèque*". In : Le principe immanence. www.lalignedhorizon.net/philippe_gruca_article_principe_immanence.html

²⁴ La matrice originaire de cette démarche se situe dans le domaine de l'alimentation de proximité, où des citoyens demandeurs d'une nourriture "propre" ont rencontré des paysans reboutés par les exigences de l'agro-industrie et de la grande distribution. Cependant, des îlots fonctionnant sur les mêmes principes, opportunément adaptée, existent aussi dans d'autres secteurs d'activité : distribution de productions agricoles distantes (agrumes, café, thé, droguerie), de fabrications complexes (vêtement, chaussures), de services déterritorialisés (finance, assurance automobiles, énergie, téléphonie, internet, tourisme, transports), recyclage, bio-construction, actionnariat populaire pour l'achat de terrains, monnaies locales...

²⁵ Slogan fleurant le thatcherisme.